

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 29 septembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 septembre 2016

Publié le 30 septembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA	

### *Membres absents :*

M. François DESEILLE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gaston FOUCHERES	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à M. Gilbert MENUT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Complexe funéraire - Projet de rénovation du Crématorium de Dijon - Procédure d'autorisation - Enquête publique**

La Communauté Urbaine du Grand Dijon a recours à la délégation de service public pour l'exploitation du crématorium sis à Dijon Mirande - route départementale 126.

Par délibération en date du 19 novembre 2015, le Grand Dijon a approuvé le contrat sous forme d'affermage d'une durée de six ans (2016-2021) confiant à la société ATRIUM cette délégation.

Le crématorium va faire l'objet de travaux de rénovation qui ont pour objectif de garantir et d'optimiser la continuité du service public assuré depuis 1992.

Depuis l'ouverture de l'équipement, le nombre de crémations n'a cessé de croître : de 404 crémations en 1992 année d'ouverture, elles atteignaient 988 crémations sept ans plus tard, pour atteindre un pic de 2029 crémations en 2012. L'année 2015 enregistrait 1907 crémations.

Fort de ces résultats, de l'obligation de mettre aux normes européennes les équipements conformément à l'Arrêté du 28 janvier 2010 sur les rejets des fumées de crémation, le Grand Dijon a décidé de lancer le programme de travaux suivant :

- remplacement des fours existants (respectivement mis en service en 1992 et 1999) ;
- mise en place d'équipements de traitement des fumées ;
- ajout d'une troisième ligne complète pouvant accepter les cercueils de grand gabarit.

L'ajout d'un troisième four doit faire l'objet d'une procédure d'autorisation au titre de l'article L.2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que : « *Toute création ou extension de crématorium ne peut avoir lieu sans l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département, accordée après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement et un avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.* »

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter incluant une étude d'impact conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement a été transmis à l'avis de l'autorité environnementale le 5 août 2016.

Il appartient désormais à la Communauté Urbaine du Grand Dijon de prescrire et de constituer le dossier d'enquête publique conformément aux articles L.123-12 et R.123-8 du Code de l'Environnement.

**LE CONSEIL,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE :**

- **d'engager** l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'autorisation lancée pour la rénovation du crématorium sis à Dijon Mirande, route départementale 126, et la mise en place d'une troisième ligne de four ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

*DONT 13 PROCURATIONS*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0